



HARAS DE BRULLEMAIL
61390 BRULLEMAIL
02 33 28 42 56
contactbrullemail@orange.fr
Siret : 33493016100016

HARAS DE BRULLEMAIL
61390 BRULLEMAIL
33.(0)2.33.28.42.56
contactbrullemail@orange.fr
haras-de-brullemail@wanadoo.fr
www.brullemail.com

CONTRAT DE SAILLIE 2021

BALOUBAR MAIL (SF-O)

IAR

L'ACHETEUR :

Nom :
Adresse :
Tél :
Mail :

IAR :

+ un chèque ou virement de Réservation de 220,00€ TTC (dont TVA de 20,00€) encaissable à la réservation

+ un chèque de caution de Solde de 660,00€ TTC (dont TVA 60,00€) encaissable au 1° Octobre

Ou un chèque de caution de Solde de 770,00€ TTC (dont TVA 70,00€) encaissable au Poulain Vivant

Chèque de caution OBLIGATOIRE

+ Un chèque à régler au HARAS DE CHARMOY.89400 CHARMOY (06.29.91.62.99) :

harasdecharmoy@connexyon.fr

Pour IAR Transporté de 55,00€ (dont TVA de 5,00€) encaissable par envoi, **OU** un chèque de 22,00€ (dont TVA de 2,00€) pour 1 enlèvement d'IAR sur place.

La semence ne sera expédiée qu'après réception du contrat et des chèques au HARAS DE BRULLEMAIL.

L'envoi des doses se fait sur commande auprès du HARAS DE CHARMOY le lundi, mercredi, vendredi avant 11h00.

Carte de saillie Réservee pour la jument :

Origine : Père : Grand-Père maternel :

RACE : Date de naissance :

N° SIRE (IMPERATIF POUR DECLARER LA SAILLIE) :

Transfert d'embryon

NOM DU CENTRE D'INSEMINATION :

Adresse du Centre Insémination. :

Tél : Mail :

Tous ces renseignements sont OBLIGATOIRES pour la réalisation en bonne et due forme de ce contrat

CONDITIONS D'UTILISATION :

- A) L'acheteur déclare avoir connaissance des conditions, et en aucun cas, le vendeur ne pourra être tenu responsable des dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur.
- B) Les frais de mise en place, de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles, sont à la charge de l'acheteur, et il passera une convention distincte d'hébergement pour sa jument.
- C) Le vendeur décline toute responsabilité en cas de problème concernant l'envoi de la semence par une entreprise de transport.
- D) Le **Chèque de caution de solde est à établir lors de la réservation, le vendeur s'engage à ne pas l'encaisser avant le 1° Octobre.** L'acheteur devra faire parvenir au vendeur, avant le 1° Octobre, un certificat vétérinaire stipulant que sa jument est vide à cette date, ou en cas de poulain non viable à 24h, pour que son chèque ne soit pas encaissé.

La Réservation, ainsi que le solde s'il a été réglé, sont reportables mais non remboursables (GARANTIE POULAIN VIVANT).

- E) La carte de saillie sera transférée au Centre d'Insémination, cité ci-dessus, après réception du contrat de saillie, et des encaissements de la Réservation et des Frais Techniques.

Les documents de déclaration de naissance seront envoyés au propriétaire après réception et encaissement du Solde.

L'Acheteur :

Fait en double exemplaire à :

Le :

Porter à la main la mention « LU ET APPROUVE ».

Le Vendeur :

HARAS DE BRULLEMAIL

61390 BRULLEMAIL

M. Bernard LE COURTOIS

HARAS DE BRULLEMAIL

61390 BRULLEMAIL - France

T : +33 (0)2 33 28 42 56

F : +33 (0)2 33 28 57 54

contactbrullemail@orange.fr

http://www.brullemail.com

Siret : 334 930 161 00016 - FR 87 334 930 161